



Projet pilote «renforcement infrastructure écologique Doubs/Chasseral 2018-2027»

DOCUMENT DE SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTION

Novembre 2017



PROJET PILOTE

«RENFORCEMENT INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE DOUBS / CHASSERAL 2018-2027»

SOUS-RÉSEAU

PLANS D'ACTION

OBJECTIFS

MESURES



1. FORÊTS, PÂTURAGES BOISÉS ET ARBRES HABITATS

1.1 LES ZONES FORESTIÈRES DENSES

- 1.1.1 Mieux connaître les associations forestières particulières
- 1.1.2 Désigner plus de forêts dédiées à la biodiversité
- 1.1.3 Mieux prendre en compte la biodiversité dans l'exploitation forestière normale
- 1.1.4 Favoriser les boisements adaptés à la station
- 1.1.5 Améliorer les milieux de transition entre la forêt et les milieux ouverts

- 1.1.1.1 Cartographier des associations forestières rares
- 1.1.1.2 Création d'une grande réserve forestière (>500ha) dans la vallée du Doubs
- 1.1.2.2 Création de réserves forestières naturelles ou spéciales pour préserver les sous-réseaux forestiers à enjeu ou les espèces cibles
- 1.1.2.3 Conservation des inclusions rocheuses et des éboulis (p.ex. par inscription en réserve naturelle ou forestière)
- 1.1.2.4 Création d'îlots de vieux bois et bois morts selon les conventions programmes
- 1.1.3.1 Optimisation des interventions sylvicoles normales en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de l'aire forestière
- 1.1.3.2 Mise à disposition d'un conseil spécialisé aux gestionnaires de terrain afin d'optimiser les interventions sylvicoles en faveur de la biodiversité
- 1.1.4.1 Restauration de boisements adaptés à la station dans les secteurs de boisements de compensation situés sur des terrains maigres ou humides et par des interventions de revitalisation du peuplement
- 1.1.5.1 Aménagement de lisères étagées et de mares en forêt

1.2 LES ARBRES HABITATS

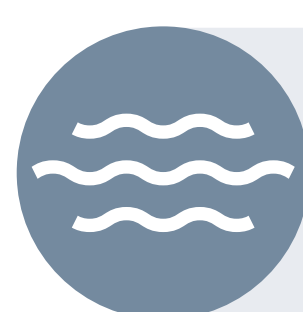
- 1.2.1 Mieux connaître les arbres-habitats de la région
- 1.2.2 Protéger et laisser vieillir les arbres habitats
- 1.2.3 Assurer une densité suffisante d'arbres habitats à long terme hors forêt

- 1.2.1.1 Recensement des arbres-habitats avec la participation de bénévoles et investigations complémentaires sur les arbres les plus importants
- 1.2.2.1 Faire connaître la présence des arbres-habitats aux acteurs de terrain et débloquer des moyens pour leur protection via l'inscription des arbres-habitat dans la RPT (en forêt) ou via des parrainages privés (en forêt et hors forêt)
- 1.2.2.2 Conseils pour la protection des vieux arbres sur la SAU par les PNR et financement de mesures de protection des arbres les plus remarquables via des opérations de parrainage
- 1.2.3.1 Plantations de rajeunissement hors forêts denses (p. ex. Erables sycomores, Pins, Chênes) pour le renouvellement des arbres habitats à long terme

1.3 LE PÂTURAGE BOISÉ

- 1.3.1 Les pâturages boisés abritant des espèces emblématiques sont connus
- 1.3.2 Conserver les valeurs naturelles des pâturages boisés

- 1.3.1.1 Cartographie des herbages à haut potentiel écologique situés hors inventaires nationaux et cantonaux par l'intermédiaire des espèces indicatrices (gentiane jaune, jonquille, pipit des arbres, etc.)
- 1.3.2.1 Promotion et conseil pour des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité dans les pâturages boisés en fonction des sous-réseaux à enjeu de chaque pâturage



2. EAUX LIBRES

2.1 LES SOURCES

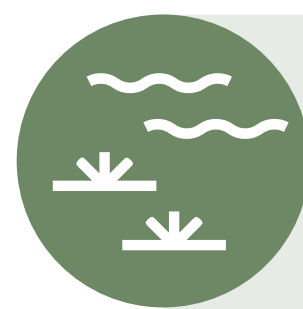
- 2.1.1 Connaître la répartition des sources et leur caractéristiques
- 2.1.2 Conserver l'écosystème des sources existantes
- 2.1.3 Restaurer et connecter des sources

- 2.1.1.1 Recensement des sources par des bénévoles (Chasse aux sources) et caractérisation détaillée des sources à haut potentiel biologique
- 2.1.2.1 Protection des sources de haute valeur biologique (importance régionale ou nationale) par contrats LPN ou inscription dans les PAL
- 2.1.2.2 Protection des sources de valeur locale par des conseils et des financements de matériel de protection
- 2.1.3.1 Revitalisations de sources et de leurs ruisseaux en situation dégradée

2.2 LES COURS D'EAU

- 2.2.1 Améliorer la qualité écologique du Doubs
- 2.2.2 Optimiser la gestion de l'espace réservé aux eaux
- 2.2.3 Mettre en œuvre la revitalisation des cours d'eau

- 2.2.1.1 Soutien à la mise en œuvre du plan de gestion du site émeraude du Doubs et du plan d'action Doubs
- 2.2.2.1 Gestion spéciale de l'espace réservé aux eaux dans les terrasses alluviales du Doubs pour la conservation de la Fritillaire pintade
- 2.2.3.1 Soutien aux cantons et communes dans la mise en œuvre des stratégies cantonales de revitalisation ou des projets de revitalisations spécifiques



3. MILIEUX PALUSTRES

3.1 LES MILIEUX HUMIDES OUVERTS

- 3.1.1 Mieux protéger les réservoirs de biodiversité
- 3.1.2 Maintenir et améliorer la connectivité de ces milieux
- 3.1.3 Maintenir et renforcer la qualité des aires protégées

- 3.1.1.1 Mise sous protection des réservoirs de biodiversité sans statut de protection ou avec un statut insuffisant
- 3.1.1.2 Mise en œuvre prioritaire de l'ICOP dans les secteurs jouant un rôle de réservoir
- 3.1.2.1 Recensement et/ou mise sous protection des petites zones humides d'importance régionale
- 3.1.2.2 Recensement et/ou mise sous protection des petites zones humides d'importance locale
- 3.1.2.3 Définition et gestion des zones tampons permettant d'assurer les fonctionnalités écologiques et mise en place de contrats LPN sur ces zones
- 3.1.3.1 Restauration des marais d'importance nationale et régionale, en particulier les aires protégées qui sont en très mauvais état
- 3.1.3.2 Activation des outils LPN pour gérer les milieux selon les besoins spécifiques des espèces cibles

3.2 LES SITES À BATRACIENS

- 3.2.1 Connaître la répartition des petites mares
- 3.2.2 Conserver et améliorer les réservoirs à batraciens
- 3.2.3 Atteindre une densité de mares et d'étangs suffisante.

- 3.2.1.1 Recensement des sites à batraciens d'importance régionale et locale pour compléter et affiner les données du KARCH
- 3.2.2.1 Révision des périmètres des inventaires des sites à batraciens d'importance nationale selon les nouvelles connaissances
- 3.2.2.2 Réalisation et mise en œuvre des plans de gestion et d'entretien des sites à batraciens d'importance nationale
- 3.2.3.1 Création et entretien de mares et étangs pour renforcer le réseau de sites à batraciens

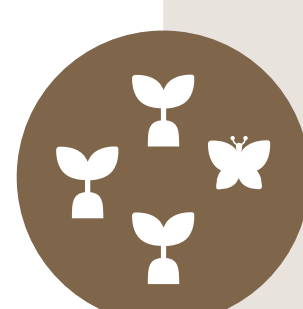


4. MILIEUX SECS

4.1 LES MILIEUX THERMOPHIQUES OUVERTS

- 4.1.1 Mieux protéger les réservoirs de biodiversité
- 4.1.2 Maintenir et améliorer la connectivité de ces milieux
- 4.1.3 Renforcer la qualité des aires protégées

- 4.1.1.1 Mise sous protection des réservoirs de biodiversité sans statut de protection ou avec un statut insuffisant
- 4.1.1.2 Mise en œuvre prioritaire de l'ICOP dans les secteurs jouant un rôle de réservoir
- 4.1.2.1 Recensement et/ou mise sous protection des secteurs thermophiles d'importance régionale
- 4.1.2.2 Recensement et/ou mise sous protection des secteurs thermophiles d'importance locale en complément des inventaires nationaux et régionaux.
- 4.1.3.1 Restauration des terrains secs d'importance nationale et régionale, en particulier les aires protégées avec un déficit de qualité
- 4.1.3.2 Activation des outils LPN pour gérer les milieux selon les besoins spécifiques des espèces cibles



5. MILIEUX AGRICOLES

5.1 BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

- 5.1.1 Améliorer l'efficacité de la politique agricole
- 5.1.2 Améliorer le réseau de petites structures paysagères
- 5.1.3 Gérer les milieux naturels et leurs zones tampon de manière adaptée
- 5.1.4 Intégrer la biodiversité dans la gestion globale de l'exploitation

- 5.1.1.1 Optimisation des projets de mise en réseau pour les espèces cibles OEA dans le cadre légal actuel
- 5.1.1.2 Appui particulier aux exploitations avec présence d'espèces cibles OEA
- 5.1.2.1 Création et entretien de structures favorables aux mustélidés et aux reptiles
- 5.1.3.1 Conseils pour la gestion des milieux naturels avec du bétail
- 5.1.4.1 Biodiversité dans la formation de base et continue des exploitants
- 5.1.4.2 Cours de formation sur le terrain pour la gestion de milieux (entretien des haies, création et entretien de tas de cailloux pour petite faune, notamment)



6. MILIEUX BÂTIS ET INFRA-STRUCTURES

6.1 LES ESPÈCES LIÉES AUX BÂTIMENTS

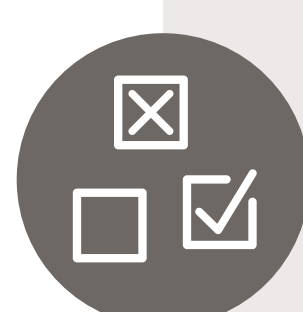
- 6.1.1 Connaître les bâtiments et cavités importants pour les chauves-souris
- 6.1.2 Conserver et améliorer les bâtiments et cavités nécessaires aux espèces visées
- 6.1.3 Conserver et améliorer les conditions qui permettent aux chauves-souris de se déplacer
- 6.1.4 Favoriser la nature dans les localités et soutenir les acteurs impliqués

- 6.1.1.1 Recensements des espèces de chauves-souris prioritaires dans les secteurs avec déficit de données
- 6.1.2.1 Conservation et création de conditions favorables aux oiseaux nichant dans les localités et sur les bâtiments isolés
- 6.1.2.2 Conservation et création de gîtes favorables et de cavités accessibles et fonctionnelles pour les chauves-souris
- 6.1.3.1 Créer des couloirs noirs et des structures de paysage pour faciliter le déplacement des chauves-souris entre les gîtes et les sites de chasse
- 6.1.4.1 Animation des réseaux de bénévoles intéressés par l'avifaune liée aux bâtiments
- 6.1.4.2 Soutien et collaboration avec les correspondants régionaux BEJUNE du Centre de coordination Oaest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO) dans leurs activités
- 6.1.4.3 Communication et information pour le développement de la biodiversité en milieu construit (charte des jardins & Fondation Nature&Economie par exemple)

6.2 LES TALUS D'INFRASTRUCTURES

- 6.2.1 Identifier les talus à fort potentiel écologique
- 6.2.2 Créer plus de biodiversité sur les talus routiers et ferroviaires

- 6.2.1.1 Poursuite de l'inventaire des talus d'infrastructures selon les priorités identifiées
- 6.2.2.1 Entretien adapté des talus favorables à la biodiversité



A. ACTIONS TRANS-VERSALES

A.1 LES NÉOPHYTES

- A.1.1 Contrôler la dynamique des néophytes

- A.1.1.1 Définition et mise en œuvre de plans de lutte contre les néophytes

A.2 LA BIODIVERSITÉ DANS LES COMMUNES

- A.2.1 Soutenir une politique communale ou intercommunale en faveur de la biodiversité

- A.2.1.1 Conseil et soutien auprès des communes et intercommunalités

A.3 LES OUTILS INSTITUTIONNELS

- A.3.1 Améliorer l'efficacité et la durabilité des mesures de compensation
- A.3.2 Améliorer l'accès aux informations concernant la biodiversité
- A.3.3 Intégrer l'infrastructure écologique aux planifications cantonales et régionales

- A.3.1.1 Localisation et regroupement des mesures de compensation écologique de grands projets selon les priorités de l'infrastructure écologique
- A.3.2.1 Compléments d'informations de base sur les géoportails cantonaux ou régionaux ou intégration d'informations supplémentaires sur cadastre des restrictions de droit public
- A.3.3.1 Intégration des objectifs et des mesures de l'infrastructure écologique dans les plans directeurs cantonaux ainsi que dans les directives cantonales élaborées à l'attention des communes

A.4 SUIVI DES OBJECTIFS

- A.4.1 Augmenter la quantité et la qualité des données sur les espèces et suivre les effets des mesures

- A.4.1.1 Exploitation des monitorings existants et établis par l'OFEV afin de suivre les effets du plan d'action IE

IMPRESSUM

Mandataires

Confédération (OFEV)
Canton de Berne
Canton du Jura
Canton de Neuchâtel

Responsable pour les mandataires:

Service du développement territorial du Canton du Jura
Arnaud Macquat – Rue des Moulins 2 – 2800 Delémont

Mandatés

Parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs

Rédaction

Arnaud Brahier / Emmanuel Contesse
Pauline De Coulon / Rafael Molina

Personnes de contact

Fabien Vogelsperger
Directeur du Parc naturel régional du Chasseral
fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch
Parc régional Chasseral – Case Postale 219 – CH-2610 Saint-Imier
tel: 0041 32 942 39 48

Thor Maeder
Directeur du Parc naturel régional du Doubs
thor.maeder@parcdoubs.ch
Place du 23-Juin 6 – Case postale 316 – CH-2350 Saignelégier
tel: 0041 32 420 46 70